

**Département de la Loire
Commune de Saint-Denis-sur-Coise**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 avril 2025**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 1 pouvoir

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : Daniel BONNIER, Jean-Louis CASSE, Jocelyne REDON, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Nadine PICOT, Monique JACOUD, Georges FAURE

Absent excusé : René CROZIER (pouvoir à Georges FAURE),

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Bernadette CHARRETIER

D/2025-04-3

Objet : Vote du budget primitif communal 2025

M. le Maire présente pour chacune des deux sections du budget primitif communal 2025, les dépenses prévues à chaque article et les recettes prévisibles.

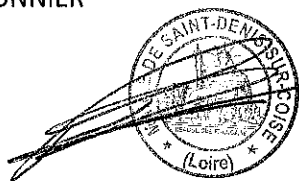
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

- Section de fonctionnement, équilibrée : 456 806.81 €
- Section d'investissement, équilibrée : 401 630.40 €

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
Daniel BONNIER



Le secrétaire de séance

Publié le :

14 AVR. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202160-20250410-D2025-04-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025